



Action Contre la Faim

Mission Cameroun

A Yaoundé le 26 Août 2021

Notre référence : DC-YAO-00304

OBJET : APPEL D'OFFRES POUR ACCORD-CADRE POUR FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE

M. /Mme,

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint les documents constituant le dossier d'appel d'offres susmentionné.

Toute demande de clarifications doit être formulée par écrit et reçue par Action Contre la Faim avant le **08 Septembre 2021 à 17h 30**.

Action Contre la Faim répondra aux questions des soumissionnaires jusqu'au **10 Septembre 2021 à 17h 30**.

Les frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre ses propositions ne seront pas remboursés.

Nous espérons recevoir votre offre à l'adresse mentionnée dans les Instructions aux Soumissionnaires avant le **15 Septembre 2021 à 17h 30**, comme établi dans l'avis d'appel d'offres.

Si vous décidiez de ne pas nous soumettre d'offre, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous en informer par écrit en précisant les raisons de votre décision.

Bien cordialement,



Tatiana AGOUE
Responsable du département logistique
Action Contre la Faim
Mission Cameroun





APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE ET SERVICES ASSOCIES

**Référence de publication :
< DC-YAO-00304>**

Date de publication : 26/08/2021

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

A - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	4
1. Préambule	4
2. Objectif de l'appel d'offres	4
3. Planning de l'appel d'offres	5
4. Questions et Clarifications	6
5. Réunion de clarification/ visite des locaux du fournisseur	6
6. Éligibilité	6
7. Instructions pour soumettre une offre	6
8. Procédure d'appel d'offres	8
9. Période de validité.....	9
10. Devise	9
11. Langue des offres et procédure.....	9
12. Modification ou retrait des offres	9
13. Coûts de préparation des offres.....	9
14. Ouverture, évaluation des offres et critères de sélection.....	9
15. Notification d'attribution et signature de l'Accord-Cadre	10
16. Propriété des offres.....	10
17. Accord-Cadre.....	10
18. Annulation de la procédure d'appel d'offres.....	11
19. Ethique.....	11
B – SPECIFICATIONS TECHNIQUES et COMMERCIALES.....	12
20. Description Technique des Biens / Services	12
21. Conditions de Livraison	22
22. Facturation et paiement.....	23
Annexe A : FORMULAIRE DE REPONSE A L'APPEL D'OFFRES.....	26
Annexe B : QUESTIONNAIRE FOURNISSEUR	30
Annexe C: BONNES PRATIQUES COMMERCIALES d'Action Contre la Faim	32
Annexe D: ATTESTATION DE DOMICILIATION BANCAIRE ET DE SOLVABILITE....	36
Annexe E : DECLARATION D'INTEGRITE, D'ELIGIBILITE ET DE RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	37
Annexe F : SPECIFICATIONS ET OFFRE TECHNIQUES.....	41
Annexe G : MATRICE DE PRIX DÉTAILLÉE.....	47



A - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

En soumettant une offre, le soumissionnaire accepte sans aucune restriction la totalité des conditions spécifiques et générales de cet appel d'offres comme étant la seule base de cette procédure de passation de marché.

Le soumissionnaire accepte les Conditions Générales d'Achat d'Action Contre la Faim ou précisera dans son offre ses éventuelles conditions de vente.

Si le soumissionnaire souhaite émettre d'autres réserves, il devra les lister dans une lettre spécifique. Cette lettre sera adressée au Responsable du Département Logistique et remise en même temps que l'offre.

La soumission d'une offre ne contenant pas toutes les informations et documents demandés avant la date limite indiquée pourra entraîner le refus de l'offre en question.

1. Préambule

Action Contre la Faim lutte contre les causes et les effets de la faim et des maladies qui menacent la vie d'enfants, de femmes et d'hommes en situation de vulnérabilité. Fondée en France en 1979, Action Contre la Faim est une organisation non gouvernementale, non politique, non religieuse, et à but non lucratif.

Présente au Cameroun depuis 2014 sans interruption, Action Contre la Faim s'efforce de faire face à chacun des quatre enjeux humanitaires identifiés aujourd'hui au Cameroun, à savoir l'insécurité alimentaire, la malnutrition, la persistance du problème des déplacés et le risque épidémiologique.

2. Objectif de l'appel d'offres

L'objectif de cet appel d'offres est de solliciter des offres compétitives pour l'approvisionnement des équipements informatiques.

L'objectif de cet Appel d'offres est de signer un Accord-Cadre d'un an, pour une quantité estimée de 33 produits, divisés en 2 lots.

Cet appel d'offres a pour objectif de sélectionner des fournisseurs et des équipements fiables, répondant aux besoins d'Action Contre la Faim.

Les quantités totales dans cet appel d'offres sont des estimations et ne peuvent en aucun cas être considérées comme un engagement ferme de la part d'Action Contre la Faim.

Chaque livraison sera déclenchée par l'émission d'un Bon de Commande écrit par Action Contre la Faim et sera soumis aux conditions (qualité, délais, prix, etc...) détaillées dans le présent document. Les produits recherchés par Action Contre la Faim sont divisés en 2 lots, tel que décrit ci-dessous. Les spécifications techniques sont décrites en Annexe F.



Nº de Lot	Lot	Description du lot	Unité de Mesure	Quantités estimées par trimestre
1	Fourniture équipement de bureau	Laptops	pièce	10
		Tablettes	pièce	02
		Ecrans d'ordinateurs	pièce	03
		Souris	pièce	05
		Claviers	pièce	01
		Casques	pièce	03
		Photocopieurs	pièce	05
		Imprimantes	pièce	05
		Scanners	pièce	03
		Barrettes mémoires (RAM)	pièce	10
		Disques Durs externes	pièce	02
		Onduleur	pièce	02
		Régulateur de tension	pièce	05
		Vidéo projecteur	pièce	01
		Ecran de projecteur	pièce	01
2	Fourniture équipements réseaux et télécommunications	Téléphones GSM	pièce	05
		GPS	pièce	02
		Switch	pièce	01
		NAS	pièce	02
		Point d'accès WIFI	pièce	03
		Câble réseau	mètre	01

3. Planning de l'appel d'offres

	DATE	HEURE*
Date limite pour demander des clarifications à Action Contre la Faim	08/09/2021	17H30
Dernier jour où Action Contre la Faim donne ces clarifications	10/09/2021	17H30
Date limite de soumission des offres (date de réception, et non date d'envoi)	15/09/2021	17H30
Session d'ouverture des offres par Action Contre la Faim	20/09/2021	14H
Notification d'attribution au soumissionnaire retenu	27/09/2021	15H
Signature de l'Accord- Cadre	01/10/2021	13H

* Toutes les heures indiquées sont à l'heure locale du Cameroun

Ce planning est susceptible d'être modifié librement par Action Contre la Faim selon les contraintes rencontrées.



Action Contre la Faim se réserve le droit de présélectionner certaines offres sur la base des critères listés dans l'article 14, afin d'entamer un dialogue compétitif avec les sociétés présélectionnées.

4. Questions et Clarifications

Si Action Contre la Faim, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'un candidat, ajoute ou clarifie des informations au dossier d'appel d'offres, ces informations seront envoyées par écrit et partagées en même temps avec tous les autres soumissionnaires potentiels.

Les soumissionnaires peuvent adresser leurs questions par écrit à l'adresse suivante, idéalement par e-mail, ou par courrier postal, jusqu'à sept (07) jours calendaires avant la date limite de soumission des offres, en y indiquant la référence de publication ainsi que le titre de l'Appel d'Offres.

Action Contre la Faim-Cameroun

Rue du stade No 1778 Quartier Bastos – Yaoundé

Mail : appel-offre@cm-actioncontrelafaim.org

Portable : +237 666 01 04 06

Tout soumissionnaire qui cherchera à organiser une réunion privée avec Action Contre la Faim pendant la durée de l'appel d'offres risquera d'être exclu de la procédure d'appel d'offres.

5. Réunion de clarification/ visite des locaux du fournisseur

Aucune réunion de clarification n'est prévue dans les locaux d'Action Contre la Faim.

Cependant Action Contre la Faim souhaite visiter les locaux des participants dont l'offre aura été présélectionnée. Action Contre la Faim souhaite en effet pouvoir examiner la disponibilité minimale, la qualité des produits proposés et leur conditionnement avant de procéder au choix final des prestataires retenus.

En dehors de cette visite, aucune réunion ou demande de rendez-vous individuel ne sera acceptée de la part des soumissionnaires potentiels, et ce pendant toute la période d'appel d'offres.

6. Éligibilité

La participation à l'appel d'offres est ouverte de manière égale à toute personne physique ou morale et à toutes les sociétés.

Cependant, afin de respecter les règles de certains des bailleurs qui financent les programmes d'Action Contre la Faim, les participants à l'appel d'offre devront clairement stipuler dans leur offre la nationalité de leur entreprise et l'origine des produits proposés.

7. Instructions pour soumettre une offre

7.1 – Format de réponse et contenu des offres

Le soumissionnaire doit fournir dans sa proposition des informations suffisantes pour démontrer son respect des conditions requises établies dans chaque partie de cet Appel d'Offres.

L'offre doit être constituée d'un exemplaire original et avec trois (03) enveloppes séparées :



I- 1^{ère} enveloppe : documents administratifs

- **Annexe A** : Le « Formulaire de participation à l'appel d'offres » dûment complété et signé.
- **Annexe B** : Le « Questionnaire fournisseur » dûment complété. Ce questionnaire doit contenir toutes les informations demandées (copies des comptes approuvés, références clients, organigrammes, informations sur la société, etc.).
- **Annexe C** : “La Déclaration de conformité et d’engagement à respecter les Bonnes Pratiques Commerciales » complétée et signée par la personne dûment autorisée.
- **Annexe D** : L'attestation de **domiciliation bancaire** et de **solvabilité** remplie par la banque.
- **Annexe E** : « La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale »
- La preuve de l'enregistrement de la société au Cameroun et tous les dossiers à jour attestant l'existence de votre entreprise (Attestation de non redevance, carte de contribuable, registre de commerce, ...).
- Chiffre d'affaires des 3 dernières années

II- 2^{ème} enveloppe : offre technique

- **Annexe F** : « **spécifications et offre techniques** » complétée en détails avec les produits et/ou services associés.

III- 3^{ème} enveloppe : offre technique

- **Annexe G** : « **La Matrice des prix** » /offre de prix détaillé accompagnée de notes explicatives si nécessaire. Notez que seuls les budgets en **Francs CFA** seront acceptés.

Ces enveloppes doivent être placées dans **une enveloppe extérieure** non identifiable et scellée portant l'inscription « **A ne pas ouvrir avant la session d'ouverture des offres** » écrite en français.

Cette enveloppe scellée non identifiable sera intitulée : « **Réponse à l'appel d'Offres pour la Fourniture du Matériel Informatique à ACF** ».

Les offres seront soit envoyées par email ou par service de courrier privé au plus tard le **15 Septembre 2021 à 17h 30 min**, aux adresses ci-dessous :

Action Contre la Faim-Cameroun
YAOUNDE ; Rue du stade No 1778 Quartier Bastos – Yaoundé
Mail : appel-offre@cm-actioncontrelafaim.org
Portable : +237 666 01 04 06

Action Contre la Faim-Cameroun

MAROUA ; Quartier Pitoaré, Rue derrière hôtel protocole

Mail : appel-offre@cm-actioncontrelafaim.org

Portable : +237 666 01 04 06

Action Contre la Faim-Cameroun

KOUSSERI ; Quartier Hile Haoussa, carrefour Douane, face Kempi Hôtel

Mail : appel-offre@cm-actioncontrelafaim.org

Portable : +237 666 01 04 06

Action Contre la Faim-Cameroun

BATOURI ; Quartier Sambo, à côté de STBK

Mail : appel-offre@cm-actioncontrelafaim.org

Portable : +237 666 01 04 06

Action Against Hunger -Cameroon

BUEA, Bokwango Quarter, Government Residential Area, BUEA

Mail : appel-offre@cm-actioncontrelafaim.org

Portable : +237 666 01 04 06

Les offres pourront également être soumises par email. Dans ce cas, les offres devront être envoyées à l'adresse Email : appel-offre@cm-actioncontrelafaim.org, avec la même référence, et dans les mêmes délais que les offres envoyées sous format papier.

Dans les deux cas, l'offre devra être reçue au plus tard le **N15 Septembre 2021 à 17h 30 min.**

NB : les offres soumises en retard ne seront pas acceptées et seront renvoyées à l'entreprise.

Tout soumissionnaire qui ne fournira pas tous les documents mentionnés ci-dessus et dans les formats demandés peut voir sa proposition exclue.

7.2 – Propositions en retard

Les propositions arrivant après la date limite ne seront pas acceptées et seront soit renvoyées à l'expéditeur, soit jetées.

Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de l'appel d'offres.

8. Procédure d'appel d'offres

Action Contre la Faim se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter toute proposition ou cotation à son entière discrétion et de poursuivre le dialogue compétitif pour toute réponse qu'il considère comme avantageuse. Action Contre la Faim n'est pas tenu d'accepter les prix les plus bas ni aucune proposition. Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de l'appel d'offres.

Action Contre la Faim se réserve le droit d'établir une liste de fournisseurs présélectionnés, basée sur les critères annoncés dans le paragraphe 14 du présent document. Des discussions plus poussées ainsi qu'un dialogue compétitif pourront ensuite être menés avec les fournisseurs présélectionnés.



9. Période de validité

Les fournisseurs s'engagent à soumettre une offre qui restera valide pour une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** minimum à compter de la date limite de soumission.

Cependant, les prix et conditions définis dans l'Accord-Cadre signé avec le fournisseur sélectionné devront être valides pendant un **(01) an** après la signature de l'Accord-Cadre.

10. Devise

Les offres devront être présentées en **XAF** (Franc CFA), Toutes Taxes Comprises.

11. Langue des offres et procédure

Les offres ainsi que toute la correspondance et tous les documents relatifs à l'offre échangés entre le soumissionnaire et Action Contre la Faim doivent être rédigés en Anglais ou en Français.

12. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par une notification écrite avant la date limite de soumission des offres indiquée dans l'Article 3. Aucune offre ne pourra être modifiée passé cette date. Les retraits seront fermes et définitifs et mettront fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

13. Coûts de préparation des offres

Aucun des frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre son offre n'est remboursable. Tous ces coûts seront uniquement à sa charge.

14. Ouverture, évaluation des offres et critères de sélection

L'ouverture et l'évaluation des offres ont pour but de vérifier si celles-ci sont complètes et valides.

L'évaluation ultérieure des offres sera effectuée au Bureau ACF de Yaoundé par un comité d'évaluation composé de représentants d'Action Contre la Faim

L'Accord-Cadre sera attribué à l'offre qui sera à la fois conforme techniquement et administrativement et la plus avantageuse sur le plan économique, si l'on tient compte de la qualité des services offerts et du prix de l'offre.



Critères		Poids
Administratifs		20%
Techniques		50%
Critère A	Respect des Caractéristiques techniques	25
Critère B	Période de garantie	10
Critère C	Origine	10
Critère D	Modalités de livraison	5
Financiers		30%
Total		100%

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, le comité d'évaluation peut demander aux soumissionnaires, par écrit, d'apporter sous 48 heures des clarifications concernant leur offre, sans qu'ils puissent pour autant la modifier. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d'éventuelles erreurs initiales ou des manquements affectant la performance de l'Accord-Cadre ou faussant la compétition.

Tout soumissionnaire qui tenterait d'influencer le comité d'évaluation dans le processus d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, d'obtenir des informations sur l'avancement du processus ou d'influencer Action Contre la Faim dans sa décision concernant l'attribution de l'Accord-Cadre verrait son offre immédiatement rejetée. Aucune excuse ne sera acceptée pour les soumissions d'offres tardives. Les offres qui arriveront trop tard seront rejetées sans être évaluées.

15. Notification d'attribution et signature de l'Accord-Cadre

Le soumissionnaire sélectionné sera informé par écrit que son offre a été acceptée (notification d'attribution). Action Contre la Faim enverra au fournisseur sélectionné les documents d'achat signés en deux exemplaires originaux.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus en seront informés par e-mail sous 10 jours à compter de la date d'attribution.

Dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de l'Accord-Cadre, le fournisseur retenu devra le signer, le dater et le renvoyer à Action Contre la Faim. Le fournisseur sélectionné devra communiquer le numéro ainsi que les références exactes du compte en banque sur lequel les paiements seront versés.

Si l'attributaire ne renvoie pas l'Accord-Cadre signé sous 10 jours ouvrables, Action Contre la Faim peut, après notification, considérer l'attribution comme nulle et non avenue.

16. Propriété des offres

Action Contre la Faim détient la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres. Par conséquent, les offres ne seront pas renvoyées aux soumissionnaires.

17. Accord-Cadre



L'Accord-Cadre qui sera conclu entre le fournisseur retenu et Action Contre la Faim sera établi selon l'Accord-Cadre standard d'Action Contre la Faim.

L'Accord-Cadre sera composé des éléments suivants, par ordre décroissant d'importance :

- Les spécifications et conditions listées dans le présent Cahier des Charges
- Les Conditions Générales d'Achats jointes en **Annexe H**
- Les conditions spécifiques proposées par le fournisseur retenu et explicitement acceptées par Action Contre la Faim, par exemple à la suite de clarifications.

18. Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires en seront informés par Action Contre la Faim.

Si la procédure d'appel d'offres est annulée avant qu'aucune enveloppe extérieure n'ait été ouverte, les enveloppes scellées seront renvoyées, non ouvertes, aux soumissionnaires.

Une annulation peut se produire quand :

1. La procédure d'appel d'offres a été infructueuse, à savoir quand Action Contre la Faim n'a reçu aucune offre valide ou financièrement viable, voire aucune réponse du tout ;
2. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
4. Toutes les offres techniquement conformes dépassent le budget disponible ;
5. Des irrégularités se sont produites dans la procédure, en particulier lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

Action Contre la Faim ne pourra en aucun cas être responsable de dommages et intérêts, de quelque nature qu'ils soient (en particulier les dommages et intérêts pour perte de profits en cas d'annulation d'un appel d'offres), même si Action Contre la Faim a été prévenu de la possibilité de dommages et intérêts.

La publication d'un avis d'achat n'engage pas Action Contre la Faim à mettre en application le programme ou le projet annoncé.

19. Ethique

Action Contre la Faim porte une attention particulière aux valeurs éthiques de ses fournisseurs et prestataires et souhaite travailler avec des partenaires prêts à se conformer aux Règles Ethiques de base du Commerce International.

Les soumissionnaires se doivent de lire et de comprendre les Règles des Bonnes Pratiques Commerciales telles que définies par Action Contre la Faim dans l'annexe C et s'engagent à les respecter en signant la « Déclaration de conformité & d'engagement à respecter les Règles des Bonnes Pratiques Commerciales d'Action Contre la Faim » jointe en Annexe C.

B – SPECIFICATIONS TECHNIQUES et COMMERCIALES

20. Description Technique des Biens / Services

L'objet de cet appel d'offres est la fourniture du matériels informatiques et services associés par le (s) fournisseur (s) retenu (s) des produits suivants :

Lots	Equipements	Caractéristiques Techniques ACF
N° 1 : FOURNITURE EQUIPEMENT DE BUREAU	Kit Ordinateur Portable 1	<ul style="list-style-type: none"> - Processeur : Intel® Core™ i5-10310U de 10e génération (4 coeurs, 6 Mo de mémoire cache, à partir de 1,7 GHz, jusqu'à 4,4 GHz, vPro) - Carte graphique Intel® UHD 620 avec DisplayPort sur Type-C pour processeur Intel Core i5-10310U de 10e génération - Stockage : Disque SSD M.2 PCIe NVMe Classe 35 2230 de 256 Go. - RAM : 8 Go (1 x 8 GB) de mémoire DDR4. - Système : Windows 10 Professionnel (64 bits) Francais et Anglais et OEM inclus. - Ecran : 14" FHD WVA (1920 x 1080) Anti-Glare Non-Touch, Camera & Mic, WLAN Capable, Privacy Shutter. - Connectivité : Intel Dual Band Wireless AC 9560 (802.11ac) 2x2, Bluetooth 5.0. - Clavier : Clavier intégré français (AZERTY) et anglais (QWERTY) rétroéclairé. - Batterie: 3 piles 51Whr ExpressCharge™ Capable batterie - Sac d'ordinateur - 90W AC Power Adapter - 3-pin 7.4mm et Cordon d'alimentation E5 - Durée: 4 ans de garantie constructeur - Conditions: garantie incluant la casse accidentel (total care) avec les options « keep your harddrive », « pro support + »



	Kit Ordinateur Portable 2	<ul style="list-style-type: none"> - Processeur : Intel® Core™ i3-10110U de 10e génération - Carte graphique Intel UHD intégrée pour processeur Intel Core i3-10110U de 10e génération - Stockage : Disque 256 Go SSD M.2 PCIe NVMe Classe 35. - RAM : 8 Go (1 x 8 GB) de mémoire DDR4. - Système : Windows 10 Professionnel (64 bits) Francais et Anglais et oem inclus - Ecran : Écran 15,6" HD (1366 x 768) antireflet, non tactile, webcam et microphone, compatible WLAN. - Connectivité : Intel Dual Band Wireless AC 9560 (802.11ac) 2x2, Bluetooth 5.0. - Clavier : Clavier intégré français (AZERTY) et anglais (QWERTY) rétroéclairé. - Batterie à 3 cellules 42 Wh compatible avec la technologie Express Charge™. - Sac d'ordinateur - Adaptateur CA 65 W et Cordon d'alimentation européen - Durée: 3 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.
	Tablette	<ul style="list-style-type: none"> - Processeur : Qualcomm Snapdragon 429 Octo-Core cadencé à 2.0 GHz - Système : Android 9.0 Pie - Écran : 8.1" TFT LCD, résolution de 800 x 1280 pixels - RAM : 2 Go - APN : 8 MP avec autofocus, vidéo Full HD 1080p et caméra frontale de 2 MP - Stockage : 32 Go, extension par MicroSD - Connectivité : 4G-LTE, Bluetooth 4.2, GPS, Wi-Fi a/b/g/n, Wi-Fi Direct, USB 2.0, jack 3.5mm - Batterie de 5100 mAh - Dimensions : 210 x 124.4 x 8.0 mm pour 345 g - Sac pour tablette - Durée: 1 an de garantie - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.



	Ecran d'ordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Taille 21.5 pouces bord à bord - Résolution 1920 x 1080 pixels - Dalle IPS : couleurs lumineuses et angles de vision larges (178°) - Ecran avec traitement antireflets - Temps de réponse de 7 ms - 1 port HDMI + 1 port VGA - Durée: 2 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.
	Souris	<ul style="list-style-type: none"> - Type de connexion: USB - Méthode de suivi: optique - DPI (Min / max) 1000-1600 - Capteur: Sun-pass 168A - Nombre de bouton: 4 - Distance de pression des boutons: 0,7 mm - Force de pression sur le bouton: 70 g +/- 10g - Tension / courant nominal: C 5V / moins de 100mA - Câble: 1,5 m (câble en caoutchouc) - Durée de vie des boutons: 5 millions de cycles - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.
	Clavier	<ul style="list-style-type: none"> - Facteur de forme du clavier: Standard. -Style de clavier: Droit - Technologie de connectivité: Avec fil - Interface de l'appareil: USB - Disposition des touches du clavier: AZERTY ou QUERTY - Utilisation recommandée: Bureau - Couleur du produit: Noir - Durée: 1 an de garantie - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.
	Casque stéréo pour ordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Connectivité : Filaire USB - Utilisation recommandée Bureau/Centre d'appels - Technologie de connectivité: Avec fil. Couplage auriculaire: Supra-aural - Fréquence des écouteurs: 150 - 7000 Hz - Impédance: 32 Ohm. Type de microphone: Boom. - Poids: 142,5 g - Durée: 3 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.



	Photocopieur	<ul style="list-style-type: none"> - Impression, copie, numérisation, envoi et télécopie en option - Jusqu'à 20 ppm - Capacité papier jusqu'à 2000 feuilles - Écran tactile intuitif - Nombreuses options de configuration - Compatibilité réseau, prise en charge PCL et PS en option - Économies d'énergie - Compatibilité uniFLOW et e-Maintenance - Format de papier A3 - Recto-verso automatique - Durée: 4 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.
	Imprimante couleur	<ul style="list-style-type: none"> - Type de périphérique Fax / photocopieur / imprimante / scanner - Technologie d'impression Laser - couleur - Taille de la diagonale de l'écran 3.5" - Caractéristiques d'affichage Écran tactile - Monthly Duty Cycle (max) USB 2.0, Gigabit LAN, hôte USB - Air Print activé Oui - Fonctions de l'article de bureau Sauvegarde sur lecteur flash USB, numérisation vers e-mail, certification Mopria, numérisation vers FTP, Canon's V2 colour imaging technology - Format A4 (210 x 297 mm) Legal (216 x 356 mm) - Vitesse max. d'impression/copie monochrome 25 ppm - Vitesse max. d'impression/copie Couleur 25 ppm - Recto-verso auto. Impression Impression recto verso - Recto-verso auto. Scanner Numérisation recto verso - Durée: 3 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.



	Imprimante noir et blanc	<ul style="list-style-type: none"> - Imprimante laser monochrome multifonction - Impression, copie, scan, fax - Formats : A4, A5, A6, B5 (JIS), enveloppe B5, enveloppe C5, enveloppe DL, format personnalisé; Bac 2 et bac 3 : A4, A5, A6, B5 (JIS), format personnalisé - 1 port USB 2.0 haut débit; 1 port hôte USB; 1 port réseau Gigabit Ethernet 10/100/1000T; 1 port sans fil 802.11b/g/n; Port USB Easy-access - Vitesse d'impression : jusqu'à 38 ppm - Résolution d'impression : jusqu'à 1200 x 1200 ppp - Résolution de numérisation : jusqu'à 1200 x 1200 ppp - Recto-verso automatique - Durée: 2 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.
	Scaner	<ul style="list-style-type: none"> - Scanner recto verso couleur compact pour Mac ou PC - Création de PDF indexables par simple pression - Système avancé d'alimentation papier - Numérisation couleur ultrarapide à 25 ppm - Chargeur automatique de documents (ADF) d'une capacité de 50 feuilles - Microprocesseur GI intégré - USB 3.0 (ou inférieur) - Numérisation sans fil vers un PC ou Mac - Numérisation sans fil vers un périphérique mobile iOS ou Android - Nuance® Power PDF Standard (for Windows) / Nuance® PDF Converter (for Mac) - Création plus rapide de PDF indexables - Menu rapide amélioré - ScanSnap Cloud - envoie le papier directement dans votre cloud - Durée: 2 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.
	Barette mémoire (RAM)	<ul style="list-style-type: none"> - 8 Go - 1.35 V - Technologie : DDR4 SDRAM - Vitesse : 3200 MHz (PC4-25600) - Temps de latence : CL16 (16-18-18) - Durée: 2 ans de garantie



		<ul style="list-style-type: none"> - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.
	Disque Dur externe	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 2 To ou 4To - Profondeur : 117 mm - Hauteur : 14.8 mm - Interfaces : 1 x USB 3.0 - Poids : 170 g - Durée: 1 an de garantie - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.
	Onduleur	<ul style="list-style-type: none"> - Régulation automatique de la tension (AVR) par amplification et écrêtage - 6 connecteurs électriques en sortie (avec terre) au format français Protection contre les surtensions (secteur ou foudre) sur les 6 prises Protection contre les coupures de courant sur 3 prises 3 prises parafoudre uniquement dont 2 prises filtrées asservies par la prise maître - Protection de la ligne téléphonique/ADSL contre les surtensions - Protection du réseau Ethernet contre les surtensions, avec connecteurs RJ45 Gigabit Ethernet - Batterie sans entretien, remplaçable à chaud par l'utilisateur - Écran affichant le statut de l'onduleur - Alarme sonore : coupure (passage mode batterie) et batterie faible, délais configurables - Interface USB (câble USB livré) - Logiciel Power Chute Personal Edition compatible Windows (32/64 bits) et Mac OS X (Intel/PPC) - Garantie des matériels connectés pour un montant de 150 000 \$ (voir conditions sur le site du constructeur) - Capacité de puissance de sortie 540 Watts / 900VA - Intensité maximale du courant d'entrée 8.0A - Durée: 1 an de garantie - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.



	Régulateur de tension automatique	<ul style="list-style-type: none"> - Type: Régulateur de Tension Automatique / Convertisseur - Puissance: 2000VA - Connectivité: Port USB - Protection contre la surchauffe et la surtension - Tension nominale: 220V à 110V AC Convertisseur - Durée: 1 an de garantie - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.
	Vidéo projecteur	<ul style="list-style-type: none"> - Vidéoprojecteur XGA - Vivez l'expérience du grand écran - Divertissement et présentations professionnelles : captez l'attention de tous - Images lumineuses et nettes - Niveaux de luminosités blanche et couleur équivalents de 3 300 lumens - Solution durable - Portable et rapide à installer - Alignement facile grâce au curseur de correction du trapèze - Dimensions : 302 x 237 x 82 mm Poids : 2.5 kg - Durée: 2 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.
	Ecran projection	<ul style="list-style-type: none"> -Écran compact et léger : format ultra-portable - Mise en place simple et très rapide - Ajustable en hauteur - Parfaite stabilité : pied réglable - Fixation murale possible - Hauteur image : 112 cm - Base image : 200 cm - Hauteur totale toile : 117 cm - Base totale toile : 204 cm - L'écran parfait pour les projections nomades - House de transport/rangement incluse



	Téléphones GSM	<ul style="list-style-type: none"> - Taille écran :6,59 pouces Type :TFT LCD (LTPS) Couleurs :16,7 M - Résolution :2340 x 1080 PPI:391 - Système d'exploitation EMUI 9.0 (Basé sur Android 9) - Mémoire : 4 GB + 64 GB - Caméra : Frontal:16 MP FF; Arrière:16 MP + 2 MP - Batterie : 4000 mAh - Connectivité : Wi-Fi ; Bluetooth ; USB Type-C - Durée: 1 an de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.
N° 2 : FOURNITURE EQUIPEMENTS RESEAU ET TELECOMMUNICATIONS	GPS	<ul style="list-style-type: none"> - Fond cartographique mondial - Mémoire interne : 10 000 points enregistrement et 100 tracés mémorisables - Ecran monochrome de 2,2 pouces, facile à lire quelle que soit la luminosité - Satellites GPS et GLONASS pour un positionnement rapide - Chasses au trésor virtuelles - Autonomie de la batterie de 25 heures avec 2 piles AA - Navigation point à point - Durée: 1 an de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.
	Commutateurs	<ul style="list-style-type: none"> - 48 ports Gigabit Ethernet - 2 ports SFP - 2 ports SFP+ - débit de 70 Gbps - capacité de commutation 140 Gbps - Durée: 2 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.
	Système de sauvegarde NAS	<ul style="list-style-type: none"> - Format: desktop - Baies: 2 HDD HGST Ultrastar 7K6000 - Connexions: 2x Gigabit Ethernet - Modèle de processeur: Intel Celeron Quad-Core, 2,0GHz - Mémoire vive: 2 GB - Type de mémoire vive: DDR3 - Ports externes : 2 x USB 3.0, 2 x USB 2.0, 1 x HDMI - Garantie constructeur: 2 ans de retour atelier



	Point d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - Débit de transfert des données maximum: 1300 Mbit/s, - Taux maximum de transfert des données via le réseau local sans fil: 1300 Mbit/s, - LAN Ethernet : taux de transfert des données: 10,100,1000 Mbit/s. - Algorithme de sécurité soutenu: AES,TKIP,WEP,WPA,WPA2. - Tension d'entrée: 48 V, Courant d'entrée: 0.5 A, Consommation (max): 9 W. - CE, FCC, IC. Niveau de gain de l'antenne (max): 3 dBi - Durée: 2 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.
	Câbles réseaux Câble S-FTP CAT 6	<ul style="list-style-type: none"> - Interface(s) : Réseau ethernet RJ45 - Catégorie : Catégorie 6 - 10/100/1000 Mbps - Blindage : FTP/STP - Simple blindage - Fréquence : 250 Mhz - Type de câble : monobrin (rigide) - Longueur : 300 mètres - Diamètre extérieur : 2 x 7.4 mm - Impédance : 100 Ohms - Conducteur : Cuivre sans oxygène - Durée: 2 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel.

Tous les produits proposés devront être conformes avec les normes et standards de qualité internationaux et devront être adaptés aux conditions d'utilisation dans des environnements extrêmes (milieu aride / humide...).

20.1 - Lots

Nº de Lot	Lot	Description du lot	Unité de Mesure	Quantités estimées par trimestre
1	Fourniture équipement de bureau	Laptops	pièce	10
		Tablettes	pièce	02
		Ecrans d'ordinateurs	pièce	03
		Souris	pièce	05
		Claviers	pièce	01
		Casques	pièce	03
		Photocopieurs	pièce	05
		Imprimantes	pièce	05
		Scanners	pièce	03



		Barrettes mémoires (RAM)	pièce	10
		Disques Durs externes	pièce	02
		Onduleur	pièce	02
		Régulateur de tension	pièce	05
		Vidéo projecteur	pièce	01
		Ecran de projecteur	pièce	01
2	Fourniture équipements réseaux et télécommunications	Téléphones GSM	pièce	05
		GPS	pièce	02
		Switch	pièce	01
		NAS	pièce	02
		Point d'accès WIFI	pièce	03
		Câble réseau	mètre	01

Une seule offre sera établie pour tous ces lots. Chaque lot est indivisible. Le soumissionnaire peut répondre à plusieurs lots. Une offre partielle sur un lot ne sera pas prise en compte.

20.2 - Variation de quantité

Action Contre la Faim se réserve le droit de modifier les quantités indiquées au moment de la commande avec une variation de plus ou moins dix pourcents (10%) par rapport aux quantités initialement indiquées dans l'appel d'offres. Dans ce cas, les prix unitaires proposés dans l'offre seront applicables aux quantités fournies.

20.3 - Emballage

Le fournisseur retenu sera en charge de fournir des produits avec un emballage adapté au produit et au transport. L'emballage devra correctement protéger les produits de tout dommage éventuel pendant le transport, la manipulation et le stockage.

La facturation ou consigne sur les emballages ne sera pas accepté par Action Contre la Faim, sauf mention contraire explicitement formulée par Action Contre la Faim.

20.4 - Marquage

Chaque colis devra porter les mentions suivantes :

- Nom du produit
- Date de fabrication
- Date d'expiration (si applicable)
- Pays d'origine



21. Conditions de Livraison

21.1 – Emission de commande

Chaque commande sera déclenchée par un Bon de Commande écrit et signé émis par Action Contre la Faim.

Le Bon de Commande émis par Action Contre la Faim comportera une référence au contrat-cadre signé avec le fournisseur.

Tout Bon de Commande émis par Action Contre la Faim pour le Fournisseur mentionnera les spécificités, la durée de location, le prix unitaire ainsi que le prix total de la commande.

21.2 – Date de Livraison

Chaque fois qu'Action Contre la Faim émettra une commande, la livraison aura lieu sur le site et la date convenue mentionnés sur le Bon de Commande. La livraison se fera après que le bon de commande ait été envoyé au Fournisseur.

Il est donc du ressort du Fournisseur de gérer les stocks ou d'assurer un approvisionnement suffisant en accord avec l'engagement de livraison tel qu'il sera stipulé dans l'accord-cadre.

21.3 – Lieu de Livraison

La livraison s'effectue dans les locaux d'Action Contre la Faim au siège de Yaoundé ou tout autre endroit indiqué dans le Bon de Commande au Cameroun.

21.4 – Inspection de livraison

Un représentant d'Action contre la Faim procèdera à une inspection des articles lors de la livraison sur le site convenu.

L'objectif de l'inspection de livraison est de déterminer la conformité avec les termes de l'accord-Cadre, et plus particulièrement :

- La documentation remise par le Fournisseur
- La quantité livrée (nombre, présence des équipements)
- La qualité des articles livrés

Le représentant d'Action contre la Faim indiquera toute remarque, réserve ou constat de non-conformité des produits sur le Bon de Livraison émis par le Fournisseur.

Si l'inspection de livraison démontre que la livraison est en conformité avec les exigences de l'Accord-Cadre, Action contre la Faim acceptera les articles.

21.5 – Quantité non-conforme

Action Contre la Faim se réserve le droit de refuser toute livraison excédentaire par rapport au Bon de Commande émis et de les renvoyer aux frais du Fournisseur. Dans le cas où Action Contre la Faim déciderait d'accepter l'excédent d'articles, un commentaire d'acceptation sera clairement ajouté sur le bon de livraison au moment de la livraison.



Si, au contraire, des articles venaient à manquer au moment de la livraison, la quantité manquante devra impérativement être livrée dès que possible, au plus tard deux (2) jours calendaires après la première livraison, aux frais du Fournisseur. Les articles manquant livrés dans un second temps seront soumis aux mêmes règles exposées dans l'accord-cadre.

21.6 – Livraison tardive

Dans l'éventualité d'un retard de livraison des articles, à l'exception des cas de force majeure, une pénalité de 2 % du montant total de la commande hors taxes sera appliquée pour chaque semaine de retard.

21.7 - Non-conformité en termes de Qualité

Si la qualité ou la condition des articles ne devait pas satisfaire les exigences de l'accord-cadre au moment de l'inspection de livraison, les articles devront être remplacés par le Fournisseur à ses frais.

Le remplacement doit être effectué dès que possible, au plus tard dans les deux (2) jours calendaires après la découverte de la non-conformité. Les articles remplacés seront à nouveau sujets aux règles stipulées dans ce contrat.

Si le Fournisseur est incapable de remplacer les articles défectueux dans les délais imposés, Action Contre la Faim se réserve le droit de réclamer le remboursement immédiat du paiement ou des acomptes le cas échéant et d'annuler tout simplement la commande dans son intégralité ou de manière partielle.

21.8 - Documentation

Pour chaque livraison, le fournisseur sélectionné fournira à Action Contre la Faim :

- Un Bon de Livraison
- Une facture commerciale
- Un Certificat d'Origine (pour les laptops)
- Une lettre de garantie

Les Bons de Livraison porteront systématiquement la Référence de l'Accord- Cadre et/ou le numéro de Bon d'Achat, les numéros de lots, les numéros de série le cas échéant, la désignation complète et les quantités de la livraison.

21.9 - Quantité

Action Contre la Faim se réservera le droit de refuser toute quantité supérieure à la quantité commandée et de la renvoyer au fournisseur, à ses frais exclusifs.

A l'inverse, en cas de livraison incomplète, la quantité manquante devra être livrée aussi rapidement que possible, au plus tard quinze (15) jours calendaires après sa découverte, et aux frais du fournisseur. Les produits livrés après les autres seront eux aussi soumis aux règles établies dans ce Accord-Cadre.

22. Facturation et paiement

22.1 - Facturation

La facture sera fournie en même temps que la livraison des produits.



22.2 - Paiement

Tous les paiements seront effectués par virement sur le compte du fournisseur.

Tous les paiements seront effectués en XAF (Franc CFA), Toutes Taxes Comprises.

Les paiements auront lieu après acceptation des produits par le représentant d'Action Contre la Faim et sur réception de deux factures originales émises par le fournisseur.



Annexes

- **ANNEXE A :** Formulaire de participation à l'appel d'offres
- **ANNEXE B :** Questionnaire fournisseur
- **ANNEXE C :** La Déclaration de conformité et d'engagement à respecter les Bonnes Pratiques Commerciales
- **ANNEXE D :** Attestation de domiciliation bancaire et de solvabilité
- **ANNEXE E :** Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale
- **ANNEXE F :** Spécifications et offre techniques
- **ANNEXE G :** Matrice des prix
- **ANNEXE H :** Conditions Générales d'Achats



Annexe A : FORMULAIRE DE REONSE A L'APPEL D'OFFRES

Référence de publication : DC – YAO – 000304

Titre du contrat : Appel d'offres pour la Fourniture matériels informatiques et services associées

À : Action Contre la Faim Cameroun

I - SOUMIS PAR

Nom du soumissionnaire : [.....]
Nationalité : [.....]

Nom et nationalité des partenaires le cas échéant.

II - CONTACT (pour cette offre)

Nom: [.....]
Adresse: [.....]
Téléphone: [.....]
Fax: [.....]
E-mail: [.....]

III- DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE

Doit être complétée et signée par le soumissionnaire (une pour chaque partenaire dans le cas d'un consortium).

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le contrat ci-dessus,
Nous, soussignés, déclarons par la présente, que :

1. Nous avons examiné et accepté dans sa totalité le contenu du dossier d'appel d'offres No DC-YAO-00304 du 24/08/2021.
 - a. Nous acceptons par la présente l'intégralité de ses clauses, sans réserve ni restriction.
2. Nous vous proposons de livrer, en accord avec les termes du dossier d'appel d'offres et les conditions et délais établis, sans réserve ni restriction :
 - Lot No 1 : Fourniture équipements réseaux et télécommunication (voir spécifications techniques, Annexe F)
 - Lot No 2 : Fourniture équipement de bureau (voir spécifications techniques, Annexe F)



3. Cette offre est valable pour une période d'un (01) an, à compter de la date limite de soumission des offres, c'est-à-dire jusqu'au 24/09/2021.
4. Nous confirmons par la présente que nous avons lu, compris et accepté les « Descriptions Techniques » décrites dans la Partie B du dossier d'Appel d'offre. Notre offre a été conçue selon ces spécificités demandées par Action Contre la Faim.
5. Nous demandons à Action Contre la Faim d'étudier le libellé alternatif proposé dans le document joint intitulé [spécifiez le nom de votre document].
6. Notre entreprise/société [et nos sous-traitants] a/avons la nationalité suivante : [.....]
7. Nous soumettons cette candidature de notre plein droit et pour cette offre [Lot(s) No].
8. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas pour le même contrat de quelque autre manière que ce soit.
9. Nous fournissons des preuves de notre enregistrement/statut.
10. Nous acceptons de respecter les clauses éthiques standard et, en particulier, n'avons aucun conflit d'intérêt potentiel ni aucune relation avec d'autres candidats ou d'autres parties dans cette procédure d'appel d'offres au moment de soumettre cette candidature.
11. Nous informerons immédiatement la mission Action Contre la Faim Cameroun s'il se produit tout changement concernant les circonstances décrites ci-dessus à n'importe quelle étape de la mise en application du contrat. Nous reconnaissons et admettons pleinement que toute information inexacte ou incomplète sciemment donnée au cours de cette candidature peut entraîner notre exclusion de ce contrat.
12. Nous notons que la mission Action Contre la Faim Cameroun n'est pas tenue de poursuivre avec cette invitation à soumissionner et qu'elle se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du contrat.
13. La mission Action Contre la Faim Cameroun n'aurait aucune responsabilité envers nous si elle décidait d'agir ainsi.

IV - CONTENU DE LA SOUMISSION

Nous comprenons qu'une offre complète à soumettre à Action Contre la Faim doit inclure :

1. Annexe A : Le « Formulaire de participation à l'appel d'offres » dûment complété et signé.
2. Annexe B : Le « Questionnaire fournisseur » dûment complété. *Ce questionnaire doit contenir toutes les informations demandées (copies des comptes approuvés, références clients, organigrammes, informations sur la société, etc.).*
3. Annexe C :: La « Déclaration de conformité et d'engagement à respecter les Bonnes Pratiques Commerciales » complétée et signée par la personne dûment autorisée.



4. Annexe D : l'attestation de domiciliation bancaire et de solvabilité remplie par la banque.
5. Annexe E : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale
6. La preuve de l'enregistrement de la société au Cameroun.
7. Copie de l'attestation des impôts.
8. Une copie de la police d'assurance du fournisseur
9. Une copie des états financiers audités des deux dernières années (bilans et comptes de résultats).
10. Références de clients (et pièces justificatives) dans le domaine d'activité concerné par le contrat en spécifiant les noms, adresses et coordonnées téléphoniques. *Action Contre la Faim se réserve le droit de contacter ces références sans en avertir le soumissionnaire.*
11. Annexe F : Spécifications et offre techniques : Tableau dûment complété
12. Une offre technique présentant la fiche technique des différents équipements
13. Une garantie du constructeur et/ou de l'entreprise
14. Annexe G : La « Matrice de prix » ou offre de prix détaillée accompagnée de notes explicatives si nécessaire. *Notez que seuls les budgets en Francs CFA (XAF) seront acceptés.*
15. Annexe H : Conditions Générales d'Achats

Nom et prénom :]

Dûment autorisé à signer cette offre au nom de :[.....]

Lieu et date :]

Cette offre comprend les annexes suivantes :

- **ANNEXE A** : Formulaire de participation à l'appel d'offres
- **ANNEXE B** : Questionnaire fournisseur
- **ANNEXE C** : La Déclaration de conformité et d'engagement à respecter les Bonnes Pratiques Commerciales
- **ANNEXE D** : Attestation de domiciliation bancaire et de solvabilité
- **ANNEXE E** : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale
- **ANNEXE F** : Spécifications et offre techniques

- **ANNEXE G :** Matrice des prix
- **ANNEXE H :** Conditions Générales d'Achats

Signature et Tampon de l'entreprise/de la société :



Annexe B : QUESTIONNAIRE FOURNISSEUR

Nom de la société :

Référence de publication : DC-YAO-00304

Nom de l'entreprise:	
Adresse de l'entreprise:	
Nom du Contact:	
Titre / position du contact:	
Coordonnées du Contact (Téléphone / Email):	

A METTRE A JOUR SELON LE CONTEXTE, LES PRODUITS, etc...

Information sur l'entreprise:		
1	Votre société est-elle enregistrée dans le pays ? Merci de fournir une copie du certificat d'enregistrement	
2	Quand la société a-t-elle été enregistrée ?	
3	Votre société fait-elle partie d'un groupe (international ?)?	
4	Avez-vous d'autres usines / bureaux / sites de production dans le pays ? où ?	
5	Combien de salariés travaillent pour votre entreprise dans le pays ?	
Informations Financières:		
6	Quel est le chiffre d'affaires de votre société sur les 3 dernières années:	
	Année dernière (N-1):	
	Année précédente (N-2):	
	Année précédente (N-3):	
7	Pouvez-vous fournir des comptes financiers audités sur simple demande d'Action Contre la Faim ?	
8	Veuillez fournir un certificat de solvabilité émis par votre banque (voir annexe D)	
Références:		



9	Avez-vous déjà travaillé avec Action Contre la Faim (année et type de produits / services vendus)	
10	Veuillez fournir les noms et coordonnées de 3 clients (ONG humanitaires) avec qui vous avez récemment travaillé pour des produits / services similaires :	
11	Veuillez fournir les noms et coordonnées de 3 clients (entreprises privées ou publiques) avec qui vous avez récemment travaillé pour des produits / services similaires	

Capacités Techniques:

12	Quelle est votre activité principale ?	
13	Quels autres produits et services proposez-vous ?	
14	Etes-vous le fabricant des produits proposés dans votre offre ?	
15	Si oui, où est basé votre site de production ?	
16	Quelle est votre capacité de production (par semaine / mois)?	
17	Si non, êtes- vous un revendeur agréé / certifié des produits proposés ?	
18	Possédez-vous des stocks ?	
19	Où sont situés vos stocks ?	
20	Quelle est la quantité / valeur moyenne de vos stocks ?	

Documentation:

21	Pouvez-vous fournir un Bon de Livraison détaillé pour chaque livraison ?	
22	Pouvez-vous fournir un Certificat d'origine pour chaque livraison ?	
23	Pouvez-vous fournir des certificats de conformité / de Qualité ?	

Conditions Financières:

24	Quelle est la durée de validité de votre offre ? (minimum 90 jours):	
25	Si vous remportez l'appel d'offres, pourrez-vous proposer des prix fermes pour une durée de 1 an ?	
26	A quel moment émettez-vous la facture ?	
27	Sous quel délai attendez-vous le paiement ?	
28	Quel mode de paiement souhaitez-vous ?	



Annexe C: BONNES PRATIQUES COMMERCIALES d'Action Contre la Faim

Ces Règles de Bonnes Pratiques Commerciales constituent une base pour toute relation de travail entre Action Contre la Faim et ses fournisseurs.

Il s'agit de règles générales valables à moins que des conditions particulières soient mentionnées dans le Accord-Cadre. En cas de termes contradictoires entre les documents, les conditions de l'Accord- Cadre ou du dossier d'appel d'offres prévaudront sur ces Règles de Bonnes Pratiques Commerciales.

I. Principes des procédures d'approvisionnement

Action Contre la Faim a mis en place des procédures transparentes d'attribution des marchés. Les principes essentiels sont :

- La transparence* dans la procédure d'approvisionnement
- La proportionnalité* entre les procédures suivies pour attribuer les Accords-Cadres et la valeur des marchés.
- Un traitement égal* des fournisseurs potentiels

Les critères habituels pour sélectionner un fournisseur sont :

- L'autorisation de vendre des biens/services dans le pays
- Les capacités financières et économiques
- L'expertise technique
- Les capacités professionnelles

Les critères habituels pour attribuer des marchés sont :

- L'attribution automatique (l'offre la moins chère remplissant toutes les conditions requises)
- Le meilleur rapport qualité/prix

II. Mauvaise conduite, inéligibilité et exclusion

Action Contre la Faim considère chaque cas de mauvaise conduite ci-dessous comme une raison valable pour exclure un soumissionnaire d'une procédure d'attribution de marché et pour mettre fin à toute relation de travail et tout Accord-Cadre :

- **Fraude** : définie comme tout acte ou omission intentionnel(le) concernant :
 - L'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, incorrects ou incomplets, qui entraînerait l'appropriation frauduleuse ou la rétention répréhensible de fonds d'Action Contre la Faim ou de bailleurs institutionnels.
 - La dissimulation d'informations, ayant les mêmes conséquences.
 - L'usage de ces fonds pour des objectifs autres que ceux pour lesquels ils ont été attribués à l'origine.
- **Corruption active** : promettre ou accorder délibérément un avantage à toute personne pour que celle-ci agisse, ou s'abstienne d'agir selon son devoir, d'une manière qui porte atteinte ou peut porter atteinte aux intérêts d'Action Contre la Faim ou des bailleurs institutionnels.
- **Collusion** : l'entente entre des entreprises concurrentes, qui aurait pour résultat probable l'augmentation des prix, la baisse de la production et l'augmentation des profits des sociétés alliées



d'une manière bien supérieure à leur hausse naturelle. Une attitude de collusion ne se fonde pas automatiquement sur l'existence d'accords explicites entre entreprises. Elle peut également être tacite.

- **Pratiques coercitives** : nuire ou menacer de nuire, directement ou indirectement, à des personnes ou à leurs propriétés, afin d'influencer leur participation à une procédure d'approvisionnement ou d'influer sur l'exécution d'un Accord-Cadre.
- **Corruption directe** : offrir aux employés d'Action Contre la Faim de l'argent ou bien des dons en nature afin d'obtenir des marchés supplémentaires ou de poursuivre un Accord-Cadre.
- **Implication dans une organisation criminelle** ou à toute autre activité illégale établie par jugement, par le Gouvernement Américain, l'Union Européenne, les Nations Unies ou tout autre bailleur d'Action Contre la Faim.
- **Pratiques immorales des Ressources Humaines** : exploitation du travail des enfants et non-respect des droits sociaux fondamentaux et des conditions de travail des employés ou sous-traitants.

Action Contre la Faim exclura de la procédure d'achat tout candidat ou soumissionnaire se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Etre en situation de **faillite** ou de liquidation, ou sous tutelle judiciaire, être dans une situation de concordat (arrangement avec ses créanciers), avoir suspendu ses activités, faire l'objet de procédures concernant ces sujets ou se trouver dans une situation analogue résultant d'une procédure prévue de la réglementation ou législation nationale.
- Avoir été **condamné pour un délit** dans l'exercice de son activité professionnelle par un jugement ayant autorité de la chose jugée
- Avoir été **coupable de faute professionnelle grave** avérée par tout moyen
- Ne pas avoir rempli les obligations relatives au paiement des **cotisations de sécurité sociale** ou des **impôts** conformément aux dispositions légales, soit du pays dans lequel l'entreprise est établie, soit du pays d'intervention d'Action Contre la Faim, soit du pays dans lequel l'Accord-Cadre sera exécuté.
- Avoir fait l'objet d'un jugement pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou à toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des communautés.
- Avoir été déclaré responsable de **Violation grave de l'Accord-Cadre** pour non-respect des obligations contractuelles dans une précédente procédure d'achat.

Action Contre la Faim n'attribuera pas d'Accord-Cadre aux candidats ou soumissionnaires qui, au cours de la procédure - Feront l'objet d'un conflit d'intérêts

- Se rendront coupables de déclarations inexactes en fournissant les informations demandées par Action Contre la Faim pour participer à la procédure de Accord-Cadre ou en ne fournissant pas ces informations.

III. Sanctions administratives et financières

Dans le cas où un fournisseur, candidat ou soumissionnaire serait impliqué dans des pratiques corruptives, frauduleuses, collusives ou coercitives, Action Contre la Faim imposerait :

- **Des sanctions administratives** : La mauvaise conduite du candidat sera notifiée aux autorités civiles ou commerciales compétentes ainsi que la fin immédiate de toute relation professionnelle avec celui-ci.
- **Sanctions financières** : Action Contre la Faim demandera le remboursement des frais directement et indirectement liés à la conduite d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ou d'attribution de marché. Le cas échéant, la garantie de l'offre ou la garantie d'exécution sera conservée par Action Contre la Faim.



IV. Information et Accès pour les Bailleurs

Action Contre la Faim en informerait immédiatement les Bailleurs Institutionnels et leur fournira toutes les informations pertinentes dans le cas où un fournisseur, candidat ou soumissionnaire serait impliqué dans des pratiques corruptives, frauduleuses, collusives ou coercitives.

De plus, les entrepreneurs acceptent de garantir un droit d'accès à leurs documents financiers et comptables afin que les représentants des Bailleurs Institutionnels d'Action Contre la Faim puissent effectuer des vérifications et des audits.

V. Documents que doit présenter le fournisseur

Vous trouverez ci-après les documents minimums que devra fournir toute société ou entrepreneur individuel désirant travailler avec Action Contre la Faim :

- Pièce d'identité nationale personnelle du fournisseur / du représentant de la société
- Statut et Enregistrement de la société
- Ordre de mission ou procuration autorisant le représentant à signer l'Accord-Cadre
- Copie de l'enregistrement fiscal

Attention : Des documents supplémentaires peuvent être demandés pour un marché particulier.

De plus, le Fournisseur devra disposer d'un minimum de matériel administratif tel que la capacité à émettre une Facture, un Bon de Livraison et posséder un tampon officiel.

VI. Politique anti-corruption

Si vous croyez que l'action d'une personne (ou d'un groupe de personnes), appartenant à Action Contre la Faim, ne respecte pas les règles ci-dessus, vous devriez le signaler conformément au processus de dénonciation.

Afin de rendre le traitement possible, les signalements devront fournir les informations les plus précises possibles ; vos noms et coordonnées ne sont pas obligatoires mais les mentionner est fortement recommandé. Tous les signalements seront traités de manière confidentielle, dans les limites autorisées par la loi. Action Contre la Faim mettra en place tous les moyens raisonnablement possibles pour préserver l'anonymat de la personne dénonçant un abus, et pour la protéger d'éventuelles représailles.

Les signalements devront être envoyés à cette adresse : denonciationdesabus@cm-actioncontrelafaim.org



A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE DEPOSANT UNE OFFRE:

Je, soussigné(e) (Nom du représentant), représentant de (Nom de la société) certifie avoir lu et compris le présent règlement.

Au nom de la société pour laquelle j'agis, j'accepte les termes des Règles de Bonnes Pratiques Commerciales d'Action Contre la Faim et m'engage à réaliser les meilleures performances dans le cas où le marché serait attribué à (Nom de la société)

En signant la présente déclaration, je certifie que (Nom de la société) n'a pas participé, et veillera avec tous les efforts possibles, à ne pas participer ou fournir un support matériel ou toute autre ressource à des individus ou des entités qui commettent, tentent de commettre, préconisent, facilitent ou participent à des fraudes, corruptions actives ou indirectes, collusions, pratiques coercitives, implications dans une organisation criminelle ou toute autre activité illégale, ou encore qui ne respectent pas les Droits de l'Homme ou droits sociaux de base et les conditions de travail minimum telles que définies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier concernant le non-travail des enfants, la non-discrimination, la liberté d'association, le respect des salaires minimum, l'absence de travail forcé et le respect des conditions de travail et d'hygiène.

Enfin, je certifie par la présente que (Nom de la société) n'est impliqué dans aucun procès en cours, dans aucune action ou recours en justice, comme plaignant ou comme accusé, en son nom ou au nom de toute autre entité, pour des actions relatives à des fraudes, corruption ou toute activité illégale, et n'a jamais été reconnu coupable de telles pratiques.

Toutes les responsabilités du fournisseur mentionnées dans ce document s'appliquent à tous les fournisseurs affiliés et filiales.

Nom:

Date:

Titre:

Cachet:

Signature:

Annexe D: ATTESTATION DE DOMICILIATION BANCAIRE ET DE SOLVABILITE

A recopier sur papier à en-tête de la Banque

Attestation de SOLVABILITE

Je soussigné,
Agissant en qualité de,
Pour le compte de la banque,
ayant son siège social à.....,
dument habilité,
certifie sur l'honneur que l'entreprise,
dont le siège social est situé,
Et représentée par,
Possède un compte bancaire dans notre établissement.

Je certifie par ailleurs que ladite société est solvable et n'a pas fait l'objet d'un redressement ou liquidation judiciaire.

Fait le
A.....

Signature + Cachet



Annexe E : DECLARATION D'INTEGRITE, D'ELIGIBILITE ET DE RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :

2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2 Avoir fait l'objet :

a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché
(Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché *(dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché)* ;

c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;



- 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;**
- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage**
- 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;**
- 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.**
- 3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :**
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.**
- 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;**
- 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;**
- 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;**
- 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :**
- Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;**
 - Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.**
- 4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.**



5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précédent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2 **Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.**
 - 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
 - 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
 - 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____

Signature : _____

En date du :

En cas de groupement, inscrire le nom du groupement au nom du consommateur, le consultant ou le candidat au nom du consommateur, la personne signant l'offre, la proposition ou la candidature, le consultant ou le candidat au nom du consommateur, le consultant ou le candidat à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire,

Annexe F : SPECIFICATIONS ET OFFRE TECHNIQUES

NB : Une description technique doit être faite conformément aux spécificités demandées. Le soumissionnaire peut également insérer des fiches techniques.



LOTS	Equipements	Caractéristiques techniques ACF	Caractéristiques des produits proposés par l'entreprise
N° 1 : FOURNITURE EQUIPEMENT DE BUREAU	Kit Ordinateur Portable 1	<ul style="list-style-type: none"> - Processeur : Intel® Core™ i5-10310U de 10e génération (4 coeurs, 6 Mo de mémoire cache, à partir de 1,7 GHz, jusqu'à 4,4 GHz, vPro) - Carte graphique Intel® UHD 620 avec DisplayPort sur Type-C pour processeur Intel Core i5-10310U de 10e génération - Stockage : Disque SSD M.2 PCIe NVMe Classe 35 2230 de 256 Go. - RAM : 8 Go (1 x 8 GB) de mémoire DDR4. - Système : Windows 10 Professionnel (64 bits) Français et Anglais et oem inclus. - Ecran : 14" FHD WVA (1920 x 1080) Anti-Glare Non-Touch, Camera & Mic, WLAN Capable, Privacy Shutter. - Connectivité : Intel Dual Band Wireless AC 9560 (802.11ac) 2x2, Bluetooth 5.0. - Clavier : Clavier intégré français (AZERTY) et anglais (QWERTY) rétroéclairé. - Batterie: 3 piles 51Whr ExpressCharge™ Capable batterie - Sac d'ordinateur - 90W AC Power Adapter - 3-pin 7.4mm et Cordon d'alimentation E5 - Durée: 4 ans de garantie constructeur - Conditions: garantie incluant la casse accidentel (total care) avec les options « keep your harddrive », « pro support + » 	
	Kit Ordinateur Portable 2	<ul style="list-style-type: none"> - Processeur : Intel® Core™ i3-10110U de 10e génération - Carte graphique Intel UHD intégrée pour processeur Intel Core i3-10110U de 10e génération - Stockage : Disque 256 Go SSD M.2 PCIe NVMe Classe 35. - RAM : 8 Go (1 x 8 GB) de mémoire DDR4. - Système : Windows 10 Professionnel (64 bits) Français et Anglais et oem inclus . - Ecran : Écran 15,6" HD (1366 x 768) antireflet, non tactile, webcam et microphone, compatible WLAN. - Connectivité : Intel Dual Band Wireless AC 9560 (802.11ac) 2x2, Bluetoot 5.0. - Clavier : Clavier intégré français (AZERTY) et anglais (QWERTY) rétroéclairé. - Batterie à 3 cellules 42 Wh compatible avec la technologie ExpressCharge™. - Sac d'ordinateur - Adaptateur CA 65 W et Cordon d'alimentation européen - Durée: 3 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel. 	



Tablette	<ul style="list-style-type: none"> - Processeur : Qualcomm Snapdragon 429 Octo-Core cadencé à 2.0 GHz - Système : Android 9.0 Pie - Ecran : 8.1" TFT LCD, résolution de 800 x 1280 pixels - RAM : 2 Go - APN : 8 MP avec autofocus, vidéo Full HD 1080p et caméra frontale de 2 MP - Stockage : 32 Go, extension par MicroSD - Connectivité : 4G-LTE, Bluetooth 4.2, GPS, Wi-Fi a/b/g/n, Wi-Fi Direct, USB 2.0, jack 3.5mm - Batterie de 5100 mAh - Dimensions : 210 x 124.4 x 8.0 mm pour 345 g - Sac pour tablette - Durée: 1 an de garantie - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel. 	
Ecran d'ordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Taille 21.5 pouces bord à bord - Résolution 1920 x 1080 pixels - Dalle IPS : couleurs lumineuses et angles de vision larges (178°) - Ecran avec traitement anti-reflets - Temps de réponse de 7 ms - 1 port HDMI + 1 port VGA - Durée: 2 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel. 	
Souris	<ul style="list-style-type: none"> - Type de connexion: USB - Méthode de suivi: optique - DPI (Min / max) 1000-1600 - Capteur: Sun-pass 168A - Nombre de bouton: 4 - Distance de pression des boutons: 0,7 mm - Force de pression sur le bouton: 70 g +/- 10g - Tension / courant nominal: C 5V / moins de 100mA - Câble: 1,5 m (câble en caoutchouc) - Durée de vie des boutons: 5 millions de cycles - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel. 	
Clavier	<ul style="list-style-type: none"> - Facteur de forme du clavier: Standard. - Style de clavier: Droit - Technologie de connectivité: Avec fil - Interface de l'appareil: USB - Disposition des touches du clavier: AZERTY ou QWERTY - Utilisation recommandée: Bureau - Couleur du produit: Noir - Durée: 1 an de garantie - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel. 	



Casque stéréo pour ordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Connectivité : Filaire USB - Utilisation recommandée Bureau/Centre d'appels - Technologie de connectivité: Avec fil. Couplage auriculaire: Supra-aural - Fréquence des écouteurs: 150 - 7000 Hz - Impédance: 32 Ohm. Type de microphone: Boom. - Poids: 142,5 g - Durée: 3 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel. 	
Photocopieur	<ul style="list-style-type: none"> - Impression, copie, numérisation, envoi et télécopie en option - Jusqu'à 20 ppm - Capacité papier jusqu'à 2000 feuilles - Écran tactile intuitif - Nombreuses options de configuration - Compatibilité réseau, prise en charge PCL et PS en option - Économies d'énergie - Compatibilité uniFLOW et e-Maintenance - Format de papier A3 - Recto-verso automatique - Durée: 4 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel. 	
Imprimante	<ul style="list-style-type: none"> - Type de périphériqueFax / photocopieur / imprimante / scanner - Technologie d'impressionLaser - couleur - Taille de la diagonale de l'écran3.5" - Caractéristiques d'affichageÉcran tactile - Monthly Duty Cycle (max)USB 2.0, Gigabit LAN, hôte USB - AirPrint activéOui - Fonctions de l'article de bureauSauvegarde sur lecteur flash USB, numérisation vers e-mail, certification Mopria, numérisation vers FTP, Canon's V2 colour imaging technology - Format A4 (210 x 297 mm) Legal (216 x 356 mm) - Vitesse max. d'impression/copie monochrome 25 ppm - Vitesse max. d'impression/copie Couleur 25 ppm - Recto-verso auto. Impression Impression recto verso - Recto-verso auto. Scanner Numérisation recto verso - Durée: 3 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel. 	



Imprimante	<ul style="list-style-type: none"> - Imprimante laser monochrome multifonction - Impression, copie, scan, fax - Formats : A4, A5, A6, B5 (JIS), enveloppe B5, enveloppe C5, enveloppe DL, format personnalisé; Bac 2 et bac 3 : A4, A5, A6, B5 (JIS), format personnalisé - 1 port USB 2.0 haut débit; 1 port hôte USB; 1 port réseau Gigabit Ethernet 10/100/1000T; 1 port sans fil 802.11b/g/n; Port USB Easy-access - Vitesse d'impression : jusqu'à 38 ppm - Résolution d'impression : jusqu'à 1200 x 1200 ppp - Résolution de numérisation : jusqu'à 1200 x 1200 PPP - Recto-verso automatique - Durée: 2 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel. 	
Scaner	<ul style="list-style-type: none"> - Scanner recto verso couleur compact pour Mac ou PC - Création de PDF indexables par simple pression - Système avancé d'alimentation papier - Numérisation couleur ultrarapide à 25 ppm - Chargeur automatique de documents (ADF) d'une capacité de 50 feuilles - Microprocesseur GI intégré - USB 3.0 (ou inférieur) - Numérisation sans fil vers un PC ou Mac - Numérisation sans fil vers un périphérique mobile iOS ou Android - Nuance® Power PDF Standard (for Windows) / Nuance® PDF Converter (for Mac) - Création plus rapide de PDF indexables - Menu rapide amélioré - ScanSnap Cloud - envoie le papier directement dans votre cloud - Durée: 2 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel. 	
Barette mémoire (RAM)	<ul style="list-style-type: none"> - 8 Go - 1.35 V - Technologie : DDR4 SDRAM - Vitesse : 3200 MHz (PC4-25600) - Temps de latence : CL16 (16-18-18) - Durée: 2 ans de garantie - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel. 	
Onduleur	<ul style="list-style-type: none"> - Régulation automatique de la tension (AVR) par amplification et écrêtage - 6 connecteurs électriques en sortie (avec terre) au format français Protection contre les surtensions (secteur ou foudre) sur les 6 prises Protection contre les coupures de courant sur 3 prises 3 prises parafoudre uniquement dont 2 prises filtrées asservies par la prise maître - Protection de la ligne téléphonique/ADSL contre les surtensions - Protection du réseau Ethernet contre les surtensions, avec connecteurs RJ45 Gigabit Ethernet 	



	<ul style="list-style-type: none"> - Batterie sans entretien, remplaçable à chaud par l'utilisateur - Écran affichant le statut de l'onduleur - Alarme sonore : coupure (passage mode batterie) et batterie faible, délais configurables - Interface USB (câble USB livré) - Logiciel PowerChute Personal Edition compatible Windows (32/64 bits) et Mac OS X (Intel/PPC) - Garantie des matériels connectés pour un montant de 150 000 \$ (voir conditions sur le site du constructeur) - Capacité de puissance de sortie 540 Watts / 900VA - Intensité maximale du courant d'entrée 8.0A - Durée: 1 an de garantie - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel. 	
Régulateur de tension automatique	<ul style="list-style-type: none"> - Type: Régulateur de Tension Automatique / Convertisseur - Puissance: 2000VA - Connectivité: Port USB - Protection contre la surchauffe et la surtension - Tension nominale: 220V à 110V AC <p>Convertisseur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée: 1 an de garantie - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel. 	
Vidéo projecteur	<ul style="list-style-type: none"> - Vidéoprojecteur XGA - Vivez l'expérience du grand écran - Divertissement et présentations professionnelles : captez l'attention de tous - Images lumineuses et nettes - Niveaux de luminosités blanche et couleur équivalents de 3 300 lumens - Solution durable - Portable et rapide à installer - Alignement facile grâce au curseur de correction du trapèze - Dimensions : 302 x 237 x 82 mm <p>Poids : 2.5 kg</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée: 2 ans de garantie constructeur - Conditions: défaut de fabrication, pas de casse accidentel. 	
Ecran projection	<ul style="list-style-type: none"> - Écran compact et léger : format ultra-portable - Mise en place simple et très rapide - Ajustable en hauteur - Parfaite stabilité : pied réglable - Fixation murale possible - Hauteur image : 112 cm - Base image : 200 cm - Hauteur totale toile : 117 cm - Base totale toile : 204 cm - L'écran parfait pour les projections nomades - House de transport/rangement incluse 	



Annexe G : MATRICE DE PRIX DÉTAILLÉE

Lot n° 1 :

Description de l'article	Quantité	Unité	Monnaie	Prix unitaire	Prix total
	Prix total HT pour Lot n° 1 :				
	Prix total TTC pour Lot n° 1 :				

Lieu de livraison :	
Délais de livraison (en jours ou semaines) :	
Origine (
Période de garantie	

Validité de l'offre (minimum 90 jours):	
Engagement à proposer des prix fermes pour 1 an si votre offre est retenue ?	
Conditions de Paiement:	



Lot n° 2 :

Description de l'article	Quantité	Unité	Monnaie	Prix unitaire	Prix total
				Prix total HT pour Lot n° 2 :	
				Prix total TTC pour Lot n° 2 :	

Lieu de livraison :	
Délais de livraison (en jours ou semaines) :	
Origine (
Période de garantie	

Validité de l'offre (minimum 90 jours):	
Engagement à proposer des prix fermes pour 1 an si votre offre est retenue ?	
Conditions de Paiement:	



Annexe H : Conditions Générales d'Achats



ACTION CONTRE LA FAIM CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute commande émise par Action contre la Faim (ci-après désignée Action Contre la Faim) auprès du fournisseur. Dans le cadre des présentes conditions générales, le terme « commande » désigne le bon de commande ou le contrat émis par Action Contre la Faim.

L'acceptation de la commande implique de plein droit l'adhésion aux conditions générales d'achat d'Action Contre la Faim et le renoncement par le fournisseur à se prévaloir de ses propres conditions générales de vente.

Toute dérogation aux présentes conditions générales ne pourra se faire que par écrit et les conditions particulières prévues par la commande ou le contrat prévalent sur les présentes conditions générales d'achat.

ARTICLE 2 : LIVRAISONS

Sauf conditions spécifiques prévues dans la commande ou le contrat, toutes les livraisons s'effectuent port payé, assurance comprise (CIP), ou conformément à l'Incoterm 2010 spécifié dans le bon de commande.

Dans tous les cas, le fournisseur demeure responsable des marchandises livrées jusqu'à la signature du bordereau de livraison par Action Contre la Faim ou par le transitaire désigné par Action Contre la Faim.

Toute livraison partielle d'une commande devra faire l'objet d'un accord écrit préalable de la part d'Action Contre la Faim.

Toute livraison sera accompagnée d'un bordereau de livraison mentionnant obligatoirement les références de la commande, la désignation complète et les quantités de marchandises livrées, ainsi que les numéros de série, le cas échéant. Action Contre la Faim se réserve le droit de demander des certificats d'analyse et/ou d'origine des marchandises.

En cas d'adresse de livraison différente de l'adresse de facturation, une copie du bordereau de livraison et des documents de transport sera envoyée à l'entité ayant émis la commande au moins vingt-quatre (24) heures avant que les marchandises soient expédiées pour livraison.

Action Contre la Faim se réserve le droit de refuser toute livraison excédentaire par rapport à la commande. Le retour éventuel de l'excédent se fera aux frais, risques et périls du fournisseur.

ARTICLE 3 : DELAIS

Les délais ou dates de livraison figurant sur le bon de commande ou le contrat sont impératifs.

En cas de non-respect des délais contractuels, Action Contre la Faim pourra, en accord avec la loi, de plein droit appliquer des pénalités de retard, sans préjudice de son droit à user de la faculté de résiliation. Les pénalités de retard s'élèvent à deux pourcents (2%) du montant total de la commande hors taxes par semaine de retard.

Au-delà d'un retard de dix (10) jours calendaires, Action Contre la Faim se réserve le droit de résilier la commande pour les marchandises restant à livrer, sans préavis ni aucune indemnité au profit du fournisseur.

ARTICLE 4 : CONFORMITE

Toute livraison ne sera réputée conforme qu'après vérification et acceptation par ACF. Les marchandises non conformes pourront être refusées, sans accord préalable du fournisseur, et renvoyées par ACF, aux frais, risques et périls du fournisseur dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la livraison de la marchandise. Passé ce délai, la marchandise sera renvoyée aux frais d'ACF.

ACF pourra également exiger la mise en conformité ou le remplacement des marchandises dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la demande écrite d'ACF ou le remboursement du prix des marchandises refusées, ou l'annulation de l'intégralité de la commande.

Les emballages s'entendent franco. Toute consigne des emballages ne peut être effectuée qu'avec l'accord préalable et écrit d'ACF. En cas d'accord, la consignation sera mentionnée explicitement sur tout bordereau ou facture.

ARTICLE 5 : EMBALLAGES

Le fournisseur s'engage à fournir des biens ou services conformes aux spécifications techniques définies par Action Contre la Faim, aux normes officielles et, en tout état de cause, conformes aux règles de l'art entre professionnels du domaine concerné. L'emballage devra répondre aux normes de qualité requises par la nature, le mode de transport, le stockage et le maniement des marchandises en vue d'une livraison en parfait état.

ARTICLE 6 : GARANTIE

Le fournisseur garantit la livraison d'une marchandise exempte de tout défaut, vice, contamination et usure anormale quelconque, ainsi que sa conformité à l'usage auquel elle est destinée.

Le fournisseur offre, sans frais supplémentaires, une garantie (pièces, main d'œuvre et déplacement) sur les marchandises livrées pendant une durée de douze (12) mois à compter de l'acceptation des marchandises par Action Contre la Faim. Tout remplacement ou réparation de la marchandise par le fournisseur donnera lieu à une garantie nouvelle d'une durée de douze (12) mois à compter de l'acceptation par Action Contre la Faim de la marchandise remplacée ou réparée.

Le fournisseur garantit l'approvisionnement à bref délai de toutes les pièces de rechange nécessaires au bon fonctionnement de la marchandise, ainsi que le service après-vente pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de livraison initiale.

ARTICLE 7 : PRODUITS SPECIFIQUES

Pour les produits périssables ou classifiés comme dangereux, le fournisseur s'engage à informer Action Contre la Faim des règles de précaution, instructions, recommandations et restrictions relatives au transport, au stockage et au maniement de telles marchandises.

Le fournisseur s'engage également à fournir tous les documents officiels requis notamment pour le transport international de ces produits périssables ou dangereux

La date de péremption des produits doit être apposée de façon appropriée et durable sur l'emballage. Le fournisseur devra garantir, au moment de la livraison, une validité résiduelle au moins égale à quatre-vingt pour cent (80%) de la durée de vie initiale du produit.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

Le fournisseur est entièrement responsable de l'exécution de la livraison conformément aux termes de la commande, aux lois, règlements, prescriptions, normes et règles de l'art du domaine concerné.

Le fournisseur est seul responsable de tous dommages causés par son personnel ou ses sous-traitants à l'occasion de l'exécution de la commande.

Le fournisseur s'engage à souscrire et maintenir pendant toute la durée de la prestation une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile.

ARTICLE 9 : RESILIATION DE LA COMMANDE



Toute commande pourra être résiliée de plein droit par Action Contre la Faim en cas d'inexécution de la commande par le fournisseur ou de manquement aux obligations contractuelles, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet pendant un délai de quatorze (14) jours calendaires.
La résiliation sera notifiée par écrit et s'effectuera aux torts exclusifs du fournisseur, et ce nonobstant tous dommages-intérêts auxquels Action Contre la Faim pourrait prétendre.

ARTICLE 10 : PRIX

Sauf stipulation contraire d>Action Contre la Faim, les prix indiqués sur le bon de commande sont réputés fermes et non révisables. Ils comprennent notamment tous les frais occasionnés par la fabrication, l'emballage, le chargement, le transport et le déchargement des marchandises. Les prix s'entendent hors TVA pour les biens destinés à être exportés hors de l'Union Européenne.

ARTICLE 11 : FACTURATION et MODALITES DE REGLEMENT

Toute facture doit être produite en double exemplaire et adressée à l'entité d'ACF ayant émis la commande, dans les sept (7) jours calendaires suivant la livraison de la marchandise.

Pour une livraison correspondant à plusieurs commandes, il sera établi une facture par commande correspondante.

Toute facture devra comporter les références exactes du bordereau de livraison et de la commande à laquelle elle se rapporte.

Sauf mention contraire sur la commande, les paiements s'effectuent [Chaque mission doit spécifier le délai de paiement], [Chaque mission doit spécifier son mode de paiement] à partir de la fin du mois au cours duquel la facture a été reçue.

ARTICLE 12: ETHIQUE et ENVIRONNEMENT

ACF se réserve le droit de dénoncer la commande à tout moment, si le fournisseur ou un de ses sous-traitants a participé ou fourni un support matériel ou toute autre ressource à des individus ou des entités qui commettent, tentent de commettre, préconisent, facilitent, participent ou sont reconnus coupables de fraude, corruption, collusion, pratiques coercitives, implication dans une organisation criminelle ou toute autre activité illégale, ou de pratiques RH non éthiques. Ces pratiques inclus les recours au travail des enfants, ou les abus ou l'exploitation sexuels, ou non-respect droits sociaux de base et des conditions de travail minimum telles que définies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT)(1), et les politiques ACF... en particulier en termes de non-discrimination, la liberté d'association, le respect des salaires minimum, l'absence de travail forcé et le respect des conditions de travail et d'hygiène. ACF se réserve le droit d'utiliser des outils internationaux de suivi fournisseurs afin de vérifier leur historique et potentielle implication dans des activités illégales ou non-éthiques.

Enfin, ACF souhaite limiter au maximum son impact environnemental et attend de ses fournisseurs et prestataires une démarche similaire.

Si vous croyez que l'action d'une personne (ou d'un groupe de personnes), appartenant à ACF, ne respecte pas les règles ci-dessus, vous devriez le signaler conformément au processus de dénonciation.

Afin de rendre le traitement possible, les signalements devront fournir les informations les plus précises possibles ; vos noms et coordonnées ne sont pas obligatoires mais leur mention est fortement recommandé. Tous les signalements seront traités de manière confidentielle, dans les limites autorisées par la loi. ACF mettra en place tous les moyens raisonnablement possibles pour préserver l'anonymat de la personne dénonçant un abus, et pour la protéger d'éventuelles représailles.

Les signalements devront être envoyés à cette adresse : [\[Chaque mission insère ici l'adresse email, le n° de téléphone ou l'adresse postale dédiés aux signalements\]](#)

ARTICLE 13 : DROIT APPLICABLE, ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les commandes d'ACF sont régies par la loi "locale" (selon le pays du siège concerné).

Tout différend entre le fournisseur et ACF relatifs à l'interprétation, l'exécution et la résiliation d'une commande sera résolu à l'amiable. A défaut, le règlement des litiges relèvera exclusivement de la compétence des tribunaux de la "ville" (selon le pays du siège Concerné).

Disponible sur www.actioncontrelafaim.org, www.actionagainstthunger.org, www.accioncontraelhambre.org

